GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :27/04/99
N° DE DEPOT : 6654
R.C.S. LYON :403 419 930
N° DE GESTION:99 B 00109

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------
ABAQ CONSEIL

19 ALL DES TAMARIS
69005 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

CONTINUATION STE MALGRE LES PERTES
Délibération/Acte

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

ABAQ CONSEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 F
Siège Social :
19 allée des Tamaris
69005 LYON

RCS Lyon 403 419 930

Société régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966
et le n° 37-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 MARS 1999

Les associés de la société ABAQ CONSEIL, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège de la Société, 19 allée des Tamaris 69005 Lyon.

Sont présents :

Monsieur Gérard BARRY , propriétaire de 250 parts sociales,
Madame Myriam MOY, propriétaire de 250 parts sociales,

seuls associés de la société et représentants en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Julien BARRY, gérant non associé, assiste à la séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard BARRY, associé présent et acceptant, le gérant n'étant pas associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée a délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Exposé du rapport de gestion établi par la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998,
- Le rapport de gestion établi par la Gérance,
- Le texte du Projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenu à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 1998, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence elle donne quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Bien que le résultat de cette année fassent apparaître une perte, les éléments d'évolution de l'activité dans les prochains mois montrent que tous les éléments sont réunis pour que l'activité se développe dans de meilleures conditions.

Il est donc décidé de poursuivre l'activité.

Compte tenu que le résultat négatif de l'exercice montre une perte de plus des trois quart du capital social une déclaration de continuation d'activité sera publiée.

Troisième résolution :

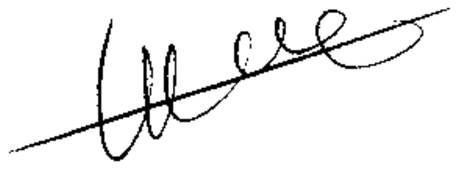
L'Assemblée Générale donne tout pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toute formalités de droit.

Cette résolution, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

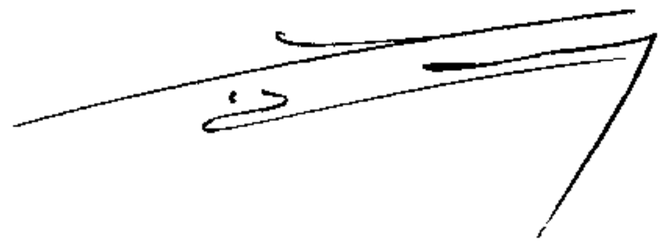
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès verbal qui a été signé après lecture par le gérant non associé et les associés.

Madame Myriam NIVIERE



Monsieur Gérard BARRY



Monsieur Julien BARRY

